

3^e plan national d'action en faveur des milieux humides

Groupe thématique « Agriculture » – 6^e réunion – 17 novembre 2016

Compte-rendu

Etaient présents :

- Etat :
 - MAAF : Monique Dehaut
 - INRA : Éric Kerneis
 - Groupement des DDTM : Laurent Cyrot
 - AE Artois-Picardie : Estelle Chevillard
 - MEEM/DEB : Ghislaine Ferrère, Claire-Cécile Garnier
- Associations :
 - SNGTV : Philippe Camuset
 - Fédération Nationale des Associations syndicales de marais : Jean-Marie Gilardeau
- Collectivités territoriales :
 - Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France : Thierry Mougey
 - Forum des Marais Atlantiques : Florence Thinzilal
 - Communauté d'Agglomération de Saint-Omer : Thibault Georges
- Représentants des usagers :
 - APCA : Luc Servant, Quentin Bruy, Elodie Chauvet
 - CA Loire-Atlantique : Michel Coudriau
 - FNSEA : Dao Melacca-Nguyen, Kristell Labous
- Invités :
 - AE Rhin-Meuse : Pierre-Olivier Lausecker, Clémentine Frogneux
 - CA Saône-et-Loire : Bertrand Dury
 - APCA : Louis Thiot
 - MAAF/CGAAER : Yves Brugière-Garde
 - MEEM/CGEDD : François Guerber

Etaient excusés :

- MAAF : Sandrine Clément
- Groupement des DDTM : Olivier Morzelle, Jean-Pierre Lestoille, Karine Bonacina
- AE Adour-Garonne : Dominique Tesseyre
- AE Artois-Picardie : Cécile Gallian
- SNGTV : Anne Bourgeois
- Humanité et Biodiversité : Justine Roulot
- FPNRF : France Drugmant
- PNR Caps et marais d'Opale : Luc Barbier
- FMA : Gilbert Miossec
- APCA : Nathalie Galiri, Floriane Di Franco
- SAF – InVivo AgroSolutions : Carole Zakine
- CSRPN Normandie : Thierry Lecomte
- DGER/Rés'eau : Dominique Dalbin
- RAMSAR France : Bastien Coïc

Président de séance : Luc Servant

Président de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

Membre du conseil d'administration de l'APCA

1 – Guide « Maîtriser les notions de zones humides et de milieux humides en lien avec l'activité agricole » – Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

[Sur la plate-forme extranet](#) : article et diaporama de présentation du guide « Maîtriser les notions de zones humides et de milieux humides en lien avec l'activité agricole », lien de téléchargement vers le guide complet, synthèse globale et par départements de l'enquête nationale relative aux surfaces agricoles potentiellement concernées par les enjeux « Zones humides ».

Objectifs du guide :

- Au sein du réseau des Chambres d'Agriculture : exporter l'expertise sur la thématique « zones humides » auprès de l'ensemble des conseillers du réseau ;
- A destination des partenaires du réseau des Chambres d'Agriculture : disposer d'une lecture partagée des enjeux agricoles en milieux humides.

Les précisions suivantes ont été apportées :

- Concernant la conception du guide : celui-ci prend la forme d'une boîte à outils, dont certaines rubriques peuvent parfois renvoyer vers des documents plus spécifiques stockés sur l'intranet du réseau des Chambres d'Agriculture ;
- Concernant la diffusion du guide au sein du réseau des Chambres d'Agriculture : elle a déjà été effectuée au niveau des référents régionaux « Zones humides », son élargissement à l'ensemble des conseillers concernés est en cours ;
- Concernant l'enquête nationale relative aux surfaces agricoles potentiellement concernées par les enjeux « Zones humides » : il s'agit d'une enquête complémentaire au guide, réalisée par l'APCA dans le cadre d'un cofinancement CASDAR. Les résultats de cette enquête sont mis à disposition sur la plate-forme extranet.

Les suggestions suivantes ont été effectuées :

- Diffuser les dates des formations « Zones humides » assurées par Résolia (service commun de formation et d'accompagnement du réseau des Chambres d'agriculture, ouvert à tout autre organisme ou entreprise) ;
- Prévoir une actualisation régulière du guide : il est indiqué que cela est tout à fait envisageable, étant donné qu'il est principalement diffusé en version électronique, et que le groupe de travail ayant œuvré à sa réalisation se réunit régulièrement ;
- Prévoir une nouvelle séance d'échanges après appropriation du contenu du guide par les membres du GTh « Agriculture ».

2 – Leviers d'action mobilisés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour maintenir l'agriculture en milieux humides

[Sur la plate-forme extranet](#) : diaporama présentant les leviers d'action mobilisés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour maintenir l'agriculture en milieux humides.

Leviers d'actions en matière de maîtrise foncière :

- Il est rappelé par l'Agence de l'Eau que la maîtrise foncière est un levier fort de sa politique d'intervention sur les milieux humides remarquables (carte validée et inscrite dans le SDAGE). Ce volet d'intervention permet un appui financier aux structures visant la préservation de ces milieux (CEN, collectivités locales, communautés de communes, associations, Conseils départementaux...) pour de l'acquisition/maitrise foncière (bail

emphytéotique) de parcelles en milieux humides, à condition qu'une gestion pérenne et compatible avec les fonctions du milieu humide soit prévue (ex : convention, contrat de gestion avec cahier des charges précis entre la structure propriétaire ou gestionnaire et l'agriculteur...).

Le contrôle de la gestion, et du respect du cahier des charges établi avec l'agriculteur gestionnaire est un point primordial de la pérennité et de l'efficacité de ce mode d'action. Aussi la mise en œuvre d'une animation locale est une condition primordiale de la gestion pérenne de ces terrains (rencontre et calage régulier entre agriculteur et propriétaire de ces parcelles).

- La tendance observée est à la diminution des surfaces d'acquisition de terrain en milieux humides, notamment en raison de la forte diminution voire de l'arrêt des cofinancements de certains partenaires historiques de l'Agence de l'eau sur ce type de dossier (Région, départements) ;
- Concernant le mécanisme de l'acquisition foncière en tant que tel :
 - Les membres du GTh insistent sur le fait que seules les zones humides patrimoniales ont vocation à être préservées de cette manière, non les zones humides ordinaires, et que le cas de l'agriculture doit être traité avec pragmatisme, en particulier face au risque d'urbanisation de ces milieux ;
 - Il est précisé en réponse que l'acquisition de milieux humides est effectivement un levier mobilisé parmi bien d'autres, et sur des zones restreintes en raison du coût de l'opération ; la préservation de la majeure partie des milieux humides et des prairies permanentes passe par la mobilisation d'autres leviers d'action encore très insuffisamment exploités (études de marché, sensibilisation, aide à l'investissement, pour la structuration ou le développement de filière à l'herbe...).
- Concernant les données synthétisant les surfaces de milieux humides nouvellement acquises : il est suggéré de travailler à la création de données globales incluant également les surfaces anciennement acquises « perdues » au fil des années.

Autres types de leviers d'actions :

- Concours Général Agricole des Prairies Fleuries (CGAPF) : l'Agence de l'Eau ne s'y est pas engagée pour le moment, et indique que si c'est en effet un levier efficace, son objectif est néanmoins de ne pas financer d'animation en continu, mais d'engager des actions plus pérennes. Il est par ailleurs précisé que le CGAPF est bien organisé en plusieurs lieux sur le bassin Rhin-Meuse, et que les aides de l'Agence de l'Eau y contribuent indirectement ;
- Aide à l'acquisition de matériels de gestion de l'herbe : des discussions sont en cours au sein de l'Agence de l'Eau afin d'élargir cette disposition aux milieux humides, alors qu'elle est actuellement restreinte aux aires d'alimentation de captage ;
- L'Agence de l'Eau agit par ailleurs dans le cadre de programmes pluriannuels (Natura 2000, Réserves naturelles), en lien notamment avec les CEN et les Conseils départementaux.

Nouvelles orientations en faveur de la préservation des prairies et de la pérennisation des activités agricoles sur ces milieux :

- L'objectif est de soutenir l'élevage et les exploitants agricoles, et se traduit par une préservation des prairies au sens large, et non des seules prairies humides, et donc par un travail à la rentabilisation de l'activité agricole sur ces milieux (augmentation de la marge nette des exploitations, par la réduction des charges liées aux intrants et/ou l'augmentation de la valorisation des produits). Ce travail sera mené en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux travaillant sur ces sujets, et en particulier les organismes professionnels agricoles pour l'accompagnement technique des exploitants ;
- Plusieurs études et retours d'expérience seront synthétisés et diffusés par l'Agence de l'Eau, parmi lesquels :

- Plusieurs études menées par les Chambres d'Agriculture départementales, dont la Chambre d'Agriculture de la Meuse (« Valorisation de l'herbe de la vallée de la Meuse ») ;
- Une étude sur les filières agricoles compatibles avec la préservation de la ressource en eau menée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.
- Perspective : lancement possible d'un appel à projets en 2017 sur le développement de filières agricoles assurant une bonne qualité de l'eau ;
- Suggestions effectuées par les membres du GTh « Agriculture » vis-à-vis de ces nouvelles orientations :
 - S'assurer de la rentabilité effective des activités économiques à maintenir, en priorisant la réalisation d'études de marché permettant de quantifier le niveau de demande du secteur aval ; le travail de mise en place de circuits courts ou de proximité devrait n'être effectué que dans un second temps ;
 - Réfléchir à des mentions territoriales sur les produits, qui garantiraient au consommateur qu'il participe par son achat au maintien de l'activité et de la qualité de vie sur le territoire, plutôt qu'à des mentions uniquement liées à la qualité alimentaire des produits ;
 - S'assurer que les aides qui seraient éventuellement apportées aux industries agro-alimentaires bénéficient avant tout *in fine* aux agriculteurs locaux, qui sont les véritables gestionnaires des prairies et des milieux humides du bassin versant.

3 - Mission « Préservation des territoires d'élevage en milieu humide » : échange avec les inspecteurs CGEDD / CGAAER

[Sur la plate-forme extranet](#) : lettre de mission conjointe CGEDD / CGAAER sur la préservation des territoires d'élevage en milieu humide signée.

La mission est composée de quatre personnes (CGEDD : [Mme Marie-Hélène Aubert](#), [M. François Guerber](#) ; CGAAER : [M. Charles Dereix](#), [M. Yves Brugière-Garde](#)), ce qui permettra de mener les entretiens en parallèle en conservant un double regard agriculture / environnement.

Modalités de mise en œuvre de la mission :

- Des visites de terrain sont prévues dans un premier temps :
 - Novembre 2016 : marais de Brouage et zones humides à proximité de Nantes ;
 - Décembre 2016 : marais du Cotentin ;
 - Janvier 2017 : bassin Artois-Picardie et Camargue ;
 - En perspective : estuaire de la Seine, autres sites à déterminer, entretiens avec les acteurs basés à Paris.
- L'analyse des problématiques et la proposition de recommandations sont prévues dans un second temps :
 - 29 mars 2017 (7^e réunion du GTh « Agriculture ») : présentation de l'état d'avancement et échange avec les inspecteurs ; ceux-ci proposent au GTh de consacrer un temps significatif à ce sujet lors de sa prochaine réunion, et d'y associer certaines personnes rencontrées lors de la mission qui ne font pas habituellement partie du GTh ;
 - Mai 2017 : finalisation du rapport.

Les points suivants ont été discutés :

- Proposition d'intégrer également des vallées alluviales moins soumises à l'influence maritime : les inspecteurs indiquent qu'ils essaieront d'y veiller, mais se réservent également la possibilité de spécifier la nécessité de réétudier ultérieurement d'autres types de cas ;
- Proposition d'axer la mission sur l'identification et la diffusion d'approches innovantes, y compris en matière d'outils et de financements : les inspecteurs rappellent que les objectifs de la mission sont avant tout de synthétiser et d'analyser la matière disponible ;
- Appel à idées relatif à d'autres pays européens mettant ou ayant mis en œuvre des initiatives en matière de soutien à l'élevage extensif : sont cités en première approche l'Irlande et l'Ecosse, les membres du GTh « Agriculture » qui auraient connaissance d'autres exemples peuvent les communiquer aux inspecteurs ;
- Plus généralement, les inspecteurs de la mission sont à la disposition des membres du GTh « Agriculture » qui auraient des documents à leur faire parvenir.

4 – Révision des critères des zones défavorisées : point d'information et de discussion

Etat d'avancement des travaux en cours – Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

[Sur la plate-forme extranet](#) : diaporama présentant l'état d'avancement des travaux de révision des critères des zones défavorisées en cours.

Les précisions suivantes ont été apportées :

- Le seul levier mobilisable pour travailler à la préservation de l'élevage en milieux humides dans le cadre de la révision en cours des critères des zones défavorisées est celui des zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS). Le cadre réglementaire associé est en effet très souple, *a contrario* des zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN), au cadre réglementaire clairement établi. Le travail en cours à ce sujet devrait aboutir favorablement ;
- Echéances à venir :
 - Décembre 2016 : nouveaux résultats de simulation du MAAF pour les ZSCN, poursuite des travaux relatifs aux ZSCS ;
 - Début 2017 : proposition de ZSCN à la Commission européenne ;
 - Automne 2017 : proposition de ZSCS à la Commission Européenne.
- Concernant le rôle de l'APCA et des Chambres d'Agriculture : les Chambres régionales d'Agriculture travaillent localement avec les DRAAF, qui font parallèlement remonter leurs conclusions au MAAF ; celles-ci sont ensuite prises en compte dans le cadre des simulations effectuées. Des réunions politiques sont effectuées à l'APCA pour réfléchir à d'autres critères de sélection, et à d'autres échelles que celle de la petite région agricole pour ce qui est du zonage fin. Le Ministère en charge de l'Environnement précise qu'il travaille également avec le Ministère en charge de l'Agriculture sur ce sujet, au travers de réunions techniques ;
- Il est précisé que la question de la redéfinition de l'ICHN, visant à soutenir l'ensemble des agriculteurs plutôt que les seuls éleveurs, est susceptible de se poser dans les mois à venir¹ ;
- Concernant la prise en compte de la Production Brute Standard par hectare (PBS/ha) dans le « réglage fin », en conformité avec le cadre réglementaire européen : il est remarqué que cette moyenne, qui « absorbe » par définition les valeurs extrêmes, fausse nécessairement les zonages établis.

¹ Cette réflexion en cours vis-à-vis d'une redéfinition du périmètre de l'ICHN a été confirmée par la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural, lors d'une réunion COPA-COGECA qui s'est tenue le 18 novembre.

Projet de mise en place d'une ISZH en sites RAMSAR – Association RAMSAR France / MEEM

[Sur la plate-forme extranet](#) : diaporama présentant le projet de mise en place d'une « Indemnité Spéciale Zones Humides » (ISZH) en sites RAMSAR.

Objectifs :

- Concevoir un dispositif simple, robuste et pérenne pour maintenir l'élevage en sites RAMSAR, soutenu par l'Association RAMSAR France au travers du réseau des gestionnaires de sites RAMSAR ;
- Renforcer la connaissance du label « RAMSAR », et inciter d'autres sites à devenir des sites RAMSAR.

Les remarques et suggestions suivantes ont été effectuées :

- Concernant le choix de l'échelle, qui serait celle des sites RAMSAR :
 - Il est remarqué qu'elle ne correspond ni à l'unité géographique de base de l'ICHN, ni à l'ensemble des zones humides françaises, et ne respecte pas le critère d'équité européen – avec le risque important que cette ISZH soit finalement retoquée par la Commission Européenne ;
 - Il est également indiqué que ce zonage, bien qu'incomplet, pourrait permettre de pallier l'absence d'une carte nationale des zones humides, et qu'il serait dommage de ne rien mettre en œuvre en partant du principe que le dispositif retenu est perfectible ;
 - Il est rappelé que les zones humides sont définies et délimitées réglementairement (Code de l'Environnement et arrêté du 24 juin 2008 modifié) ;
 - Il est finalement suggéré de réfléchir à la prise en compte d'une nouvelle échelle, ou à l'inclusion de ces zones au sein des ZSCS en cours de détermination, étant donné par ailleurs les travaux en cours relatifs à la prise en compte des zones humides.
- Concernant les liens et différences entre MAEC et ICHN : il est rappelé qu'elles répondent à des objectifs bien distincts, l'ICHN visant à aider économiquement les agriculteurs sur la base de handicaps naturels identifiés, tandis que les MAEC permettent de rémunérer des surcoûts ou manques à gagner liés à l'adoption ou au maintien de pratiques environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs. Ces deux aides peuvent effectivement s'additionner, mais sur la base de critères distincts.

5 – Point d'avancement et bilan à mi-parcours des actions suivies par le GTh « Agriculture »

[Sur la plate-forme extranet](#) : tableau d'avancement des actions suivies par le GTh "Agriculture" (mis à jour le 09/01/17).

Point d'information « Communication, Education, Sensibilisation et Participation (CESP) » et désignation d'un nouveau correspondant CESP

La CESP (Communication, Education, Sensibilisation et Participation) est une thématique majeure et prioritaire, transversale à l'ensemble des actions menées dans le cadre du PNAMH. Elle permet d'atteindre le public visé, de diffuser, de valoriser et de faire s'approprier chacun des documents produits, et donc de rendre *in fine* l'action efficace. En particulier, il est nécessaire pour ce faire de :

- Déterminer *a priori* les différents outils CESP (actions de communication, formations, etc.) dont l'usage est envisagé dans le cadre de l'action menée ;

- Planifier les étapes d'utilisation de ces outils, ainsi que le budget dédié à chacune d'entre elles, en veillant en particulier à la prise en compte du nécessaire travail de transfert, de valorisation et d'appropriation des guides et documents produits.

Il est indiqué dans ce cadre que le correspondant CESP prendra contact avec chacun des pilotes d'action, afin de travailler à déterminer et/ou à préciser les caractéristiques du volet CESP de chacune d'entre elles. Une séance de travail sera par ailleurs consacrée lors de la prochaine réunion à l'établissement d'un message-clef à faire porter par le GTh « Agriculture », en lien avec le GTh « CESP ».

Action 18 : « Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide » – MAAF

Etat d'avancement :

- Action non engagée, en raison de réalisations récentes déjà identifiées dans les formations initiales (BTSA), et de l'impossibilité de modifier les référentiels des diplômes ;
- Des réflexions relatives à la redéfinition de cette action sont en cours entre le MEEM, l'ONEMA, le réseau gestion et protection de l'eau des établissements agricoles (Res'Eau) et l'APCA.

Il est suggéré de travailler à l'intégration des formations continues dans le contenu de l'action, en se rapprochant des organismes de formation existants (Vivéa notamment).

Action 19 : « Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide » – APCA

[Sur la plate-forme extranet](#) : synthèse de la journée territoriale Nord-Est "Projets agricoles en milieux humides", et accès aux présentations effectuées dans ce cadre.

Objectifs :

- Animer un groupe de porteurs de projets agricoles en milieux humides, issus du réseau des Chambres d'Agriculture et d'autres réseaux ;
- Valoriser les programmes d'action menés, permettant de concilier production et préservation des milieux humides ;
- Identifier les facteurs de réussite et les conditions de pérennité ;
- Aboutir *in fine* à une multiplication des projets similaires.

Etat d'avancement :

- Organisation le 25 janvier 2016 à l'APCA d'une réunion des porteurs de projets issus du 2^e PNZH, élargie à certains partenaires : la réunion a mis l'accent sur les difficultés de remobilisation de ce réseau, même si les résultats en matière de participation demeurent relativement satisfaisants (16 participants dont 4 partenaires invités, pour un réseau de 19 porteurs de projets) ;
- Organisation le 13 octobre 2016 en Haute-Saône d'une journée territoriale Nord-Est « Projets agricoles en milieux humides ». Cette journée, ouverte à l'ensemble des acteurs et réseaux d'acteurs des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, a permis de réunir 35 participants d'horizons variés (organismes de conseil agricole, gestionnaires d'espaces naturels, représentants de l'État, collectivités territoriales et territoires de projets, établissements d'enseignement agricole, associations), et d'échanger sur les projets en cours et à venir. Elle a en particulier permis d'initier de nouveaux partenariats, dans le cadre du projet labellisé CASDAR – mobilisation pour l'agroécologie « Prairies permanentes à fort

potentiel de biodiversité de Haute-Saône » et de l'organisation du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries.

Perspectives :

- Poursuite de l'animation du réseau des porteurs de projets et de l'identification de nouveaux projets agricoles en milieux humides ;
- Organisation d'autres journées territoriales sur les autres territoires (Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest).

Action 20 : « Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides » – INRA

Objectif : Mettre en œuvre un programme de recherche visant à :

- Valider une méthodologie d'analyse fourragère adaptée aux milieux humides ;
- Recueillir des références de valeur fourragères des prairies humides ;
- Créer un référentiel national pour synthétiser et diffuser les résultats.

Etat d'avancement :

- Action non encore démarrée : la mise en œuvre du projet est en effet conditionnée à l'embauche d'un CDD, et la demande de convention effectuée en ce sens auprès du MEEM achoppe finalement, malgré une réponse initiale positive. Le MEEM précise qu'il ne peut en effet financer qu'un projet bien défini, non sa phase de montage (qui représenterait environ six mois sur le CDD de trois ans initialement prévu) ;
- Les possibilités évoquées sont celles d'un report de l'action à une échéance ultérieure, de l'identification d'autres financements (par exemple auprès de l'ONEMA, ce projet étant un projet de recherche national pouvant faire partie de leurs sujets prioritaires), ou d'une redéfinition du projet (par exemple en envisageant le financement d'un stage de niveau ingénieur pour cette phase de montage du projet).

Action 21 : « Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide » – SNGTV / Vet'EI

[Sur la plate-forme extranet](#) : compte-rendu de la 1ère réunion du groupe d'experts « Zones humides », travaillant à la rédaction du document de synthèse sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieu humide.

Objectifs :

- Produire un document de synthèse sur les méthodes de diagnostic et de conseil sur la gestion durable du parasitisme en milieu humide ;
- Diffuser le document et l'information associée ;
- Former les techniciens et les vétérinaires.

Etat d'avancement :

- Le projet a été ralenti en début d'année en raison du départ d'Emmanuel Thébaud ainsi que de questions relatives au financement de l'action, assuré depuis octobre par une convention passée avec le MEEM ;
- Constitution achevée du groupe d'experts « Zones humides » et organisation d'une première réunion.

Perspectives :

- Mai 2017 : publication du document de synthèse sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieu humide ;

- Pour un prochain PNMH éventuel : expertiser scientifiquement les produits de gestion du parasitisme dits « naturels » (efficacité, résidus dans l'environnement...).

Concernant le volet CESP très important associé à cette action, il est suggéré de rediscuter lors de la prochaine réunion des questions relatives à :

- La communication et la diffusion prévue de ce document de synthèse ;
- L'identification de structures permettant d'assurer la formation des éleveurs sur la base du document produit (GDS, Chambres d'Agriculture, Institut de l'Élevage..?).

Action 22 : « Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide » – Institut de l'Élevage

Objectif : Mener une étude nationale visant à caractériser et analyser les systèmes technico-économiques des systèmes d'élevage et de polyculture élevage en totalité ou pour partie en milieux humides, afin :

- D'identifier les facteurs influençant la viabilité économique et la pérennité des systèmes d'élevage ;
- De publier un référentiel technico-économique des exploitations agricoles utilisatrices de milieux humides à destination des acteurs agricoles ou environnementaux.

Etat d'avancement : action annulée par l'Institut de l'Élevage en raison du manque de financements disponibles et d'effectifs insuffisants en interne.

Points de discussion :

- Les membres du GTh « Agriculture » regrettent l'abandon de l'action, qui était au cœur de l'ensemble des actions suivies au sein du GTh ;
- Il est précisé que l'enjeu majeur associé à cette action est de rassembler et d'harmoniser les différentes données existantes en matière d'analyse technico-économique des systèmes d'élevage et de polyculture-élevage en milieux humides, qui sont nombreuses (études menées ou accompagnées par les Agences de l'Eau, par les Chambres d'Agriculture, dont le projet CASDAR APEX, données du réseau CER France...) ;
- L'identification d'un financement auprès de l'ONEMA ou d'un groupe inter-Agences est évoquée.

Action 23 : « Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre » – MAAF

Objectifs :

- Mettre en œuvre les dispositifs de la nouvelle PAC en faveur des milieux humides ;
- Suivre leur impact sur ces milieux.

Etat d'avancement : action non encore engagée, en raison de la priorité actuelle du MAAF qui est de payer les éleveurs. Le rassemblement de ces données ne sera mis en œuvre que dans un second temps.

Points de discussion :

- Le problème de communication des données aux différents acteurs, notamment depuis leur régionalisation, est relevé ;
- Concernant les MAEC en tant que telles : il est rappelé que le dispositif n'est actuellement pas satisfaisant, car non pérenne et bien trop contraignant pour les agriculteurs dans sa mise en œuvre. Il est ainsi proposé de prévoir une demi-journée de travail pour travailler à leur

évolution dans le cadre des réflexions en cours relatives à la PAC 2020, et des travaux à mener d'ici la fin de l'année 2018 pour proposer de nouvelles mesures dans le cadre de cette révision.

Action 24 : « Promouvoir des formes d'élevage collectives » – MAAF

[Sur la plate-forme extranet](#) : liste des GIEE "Zones humides" détectés, synthèse de données quantitatives recueillies vis-à-vis des GIEE "Eau" et "Zones humides".

Objectifs :

- Identifier et suivre les GIEE et autres formes d'élevage collectives en cours en milieux humides et travailler à leur développement ;
- Recenser les outils mis en œuvre pour la mobilisation du foncier agricole sur les milieux humides et pour l'exploitation de ces terrains.

Etat d'avancement :

- Les données générales relatives aux GIEE demeurent partielles, en raison de l'attente de leur communication au MAAF. Certaines fiches sont néanmoins déjà disponibles sur le site du MAAF ;
- Le problème de labellisation des GIEE situés pour partie en zones humides demeure, car ils n'apparaissent pas dans cette catégorie actuellement. Sept GIEE sont néanmoins d'ores-et-déjà labellisés « Zones humides – Marais ».

Il est suggéré d'effectuer lors de la prochaine réunion un point d'avancement complet sur les données à disposition, celles qu'il reste à rassembler, ainsi que sur les actions prévues par la suite (synthèse et analyse qualitative de ces données, diffusion...).

L'APCA propose d'aider au rassemblement des données qualitatives (actions prévues, état d'avancement, résultats recueillis le cas échéant, perspectives...) relatives aux GIEE en milieux humides accompagnés par les Chambres d'Agriculture. Le FMA indique qu'il est prêt à travailler au montage d'une journée d'échanges des GIEE en zones humides, en lien avec l'APCA et la FNSEA.

Action 25 : « Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir » – CA de St-Omer et PNR Caps & Marais d'Opale

[Sur la plate-forme extranet](#) : mémoire de stage sur les services écosystémiques rendus par le marais Audomarois.

Objectifs :

- Suivre la mise en œuvre du « Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide » de l'AE Artois-Picardie sur le marais Audomarois ;
- Mettre en œuvre une étude sur les services écosystémiques rendus par trois réserves de biosphère, dont celle du marais Audomarois, et valoriser les modes de gestion maximisant ce type de services.

Etat d'avancement :

- Réalisation d'un stage sur les services écosystémiques rendus par le marais Audomarois, et diffusion du mémoire associé ;
- Constitution d'un groupe de maraîchers pour travailler sur leur connaissance des pratiques en matière de maraîchage en milieux humides, et de leurs impacts sur le marais ;
- Le dépôt d'un nouveau projet « Interreg » est en cours.

Concernant la constitution d'un groupe de réflexion national sur le maraîchage en milieux humides : il est indiqué que cette action n'est plus envisagée actuellement, mais qu'il serait peut-être possible de la mettre en œuvre en s'appuyant sur le réseau des Parcs Naturels Régionaux.

Nouvelle action : « Développer le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries dans les territoires d'élevage en milieu humide »

[Sur la plate-forme extranet](#) : projet de fiche-action.

Objectif : renforcer la visibilité de la section « Prairies humides » du concours auprès des partenaires et organisateurs actuels ou potentiels, ainsi qu'auprès des agriculteurs.

Contexte :

- Le CGAPF est un moyen de rencontre et d'échange pour les différents acteurs travaillant autour des prairies, ainsi que de valorisation du travail effectué par les éleveurs, en particulier dans la préservation de la biodiversité et des prairies humides ;
- Les éleveurs participants sont souvent très satisfaits de leur participation, et s'en saisissent parfois comme levier pour s'investir dans d'autres types de projets, tels que les GIEE ;
- Le CGAPF peut aussi permettre de communiquer auprès du grand public sur les aménités environnementales positives amenées par les agriculteurs dans la gestion des milieux humides.

6 – Feuille de route des prochaines réunions du GTh « Agriculture »

La prochaine réunion du GTh « Agriculture » se tiendra à Paris le 29 mars 2017. Pour rappel, l'intégration des éléments suivants à son ordre du jour est suggérée :

- Une séance de travail relative à l'évolution des MAEC, dans le cadre des réflexions en cours relatives à la PAC 2020 ;
- Un point d'information relatif aux GIEE : actions prévues, état d'avancement, résultats, perspectives ;
- Une présentation pour échange de l'état d'avancement de la rédaction du rapport relatif à la mission CGEDD/CGAAER « Préservation des territoires d'élevage en milieu humide » ;
- Une nouvelle séance d'échanges avec les membres du GTh « Agriculture » sur le guide « Maîtriser les notions de zones humides et de milieux humides en lien avec l'activité agricole » ;
- Une séance de travail consacrée à l'établissement d'un message-clef à faire porter par le GTh « Agriculture », en lien avec le GTh « CESP » ;
- Une séance de travail visant à établir une liste des réseaux d'échange existants sur l'élevage, susceptibles de pouvoir diffuser l'ensemble des réflexions du GTh « Agriculture ».

D'ici là, il est convenu que :

- Les pilotes d'action mettent à jour les fiches-action dont ils ont la charge ;
- Un bilan 2016 des travaux du GTh « Agriculture » soit diffusé pour avis aux membres du groupe, avant présentation lors de la 3^e réunion du GNMH qui se tiendra le 12 janvier.